

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 22 janvier 1971

La séance est ouverte à 11 heures.

AFFAIRES COURANTES

QUESTIONS OUVRIÈRES

LE CHÔMAGE—LES POURPARLERS AVEC LES PROVINCES—
DEMANDE DE CONSENTEMENT UNANIME À UNE MO-
TION AUX TERMES DE L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, en conformité de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion sur une question urgente.

Cette question a trait à la crise aiguë de chômage qui sévit dans tout le Canada en ce moment et plus particulièrement au pourcentage disproportionné de chômeurs chez les jeunes, auxquels il faut attribuer le malaise social critique qui s'est manifesté hier à Victoria et qu'on prévoit ailleurs au Canada.

Du consentement unanime de la Chambre, je propose, appuyé par le député de Gander-Twillingate (M. Lundrigan):

Que la Chambre exhorte le gouvernement à engager immédiatement des pourparlers avec les provinces en vue d'élaborer et de mettre en œuvre un programme d'urgence apte à remédier au problème, et à modifier sur-le-champ la loi sur l'assurance-chômage et le régime d'assistance publique du Canada pour venir en aide sans tarder aux chômeurs et à ceux qui sont dans le besoin.

M. l'Orateur: Les députés ont entendu le texte de la motion proposée, conformément à l'article 43 du Règlement, par l'honorable représentant de Peace River. Y a-t-il consentement unanime de la Chambre pour que cette motion soit mise aux voix?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut être mise aux voix.

* * *

LES PORTS

LE CAS DES CABOTEURS SUR LA CÔTE DU PACIFIQUE—
DEMANDE DE CONSENTEMENT UNANIME À UNE MOTION
AUX TERMES DE L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. T. S. Barnett (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, je demande à déposer, conformément à l'article 43 du Règlement, une motion présentant un caractère

d'urgence, et qui concerne l'administration des ports pour navires à faible tirant d'eau sur la côte du Pacifique. Depuis 1964, cette question devient de plus en plus pressante. Le cas d'urgence résulte de l'inaction du gouvernement depuis l'automne 1967, époque de la communication du rapport rédigé à la suite d'une enquête ordonnée par le ministre des Transports.

Pour cette raison, je demande à proposer la motion que voici, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que la question de l'administration des ports pour navires à faible tirant d'eau sur la côte du Pacifique, au Canada, y compris le rapport rédigé à l'issue de l'enquête faite à ce sujet en 1967 par M. T. G. How, soit renvoyée au comité permanent des transports et des communications en donnant pour instructions à ce comité de mener une enquête et de faire part de ses recommandations à la Chambre avant le 1^{er} avril 1971; et qu'à cette fin, le comité ait toute latitude de se déplacer à l'intérieur de la Colombie-Britannique.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion proposée par l'honorable député de Comox-Alberni en conformité avec l'article 43 du Règlement. Je dois donc demander s'il y a consentement unanime à cette fin.

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Comme il n'y a pas unanimité, la motion ne peut pas être présentée.

• (11.10 a.m.)

QUESTIONS ORALES

QUESTIONS OUVRIÈRES

LE CHÔMAGE—PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS IMMÉ-
DIATES À LA LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE ET
AU RÉGIME D'ASSISTANCE PUBLIQUE

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au premier ministre suppléant si le gouvernement envisage l'application immédiate de modifications provisoires à la loi sur l'assurance-chômage, soit sous forme de budget supplémentaire des dépenses, soit sous forme de loi, afin d'alléger le fardeau et l'épreuve des Canadiens sans emploi qui n'ont pas droit aux allocations en vertu de la loi actuelle?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, nous sommes en pourparlers avec les provinces au sujet de ce projet de loi, mais je ne pense pas qu'il conviendrait de prendre une décision avant la fin des discussions.

M. Baldwin: Le gouvernement songerait-il à modifier immédiatement le Régime d'assistance publique du